

Étude de cas

Mme Brown se déplace en fauteuil roulant. Mr Grey est aveugle, mais dispose toutefois d'une vision résiduelle qui lui permet de lire les gros caractères. Un chien d'aveugle l'aide à se déplacer.

Les autorités locales ont publié un appel à candidature pour plusieurs emplois au sein de leur centre d'information et tant Mme Brown que Mr Grey ont l'intention de se porter candidats.

Ils décident l'un et l'autre d'aller visiter le centre d'information et de se procurer sur place les formulaires de candidature.

Mme Brown se rend à l'arrêt du bus qui mène au centre ville où se situent les locaux du centre d'information. Un bus s'arrête, mais le conducteur lui fait savoir qu'elle ne peut pas monter dans la mesure où son bus n'est pas équipé de rampe d'accès et n'a pas d'emplacement réservé aux fauteuils roulants. Le conducteur lui indique également que tous les bus accessibles en fauteuil roulant empruntent un autre trajet pour aller au centre ville (ligne X). L'arrêt le plus proche de cette autre ligne de bus se situe à environ 1,5 km.

Mme Brown se rend à l'arrêt du bus de la ligne X. Le premier bus qui arrive est accessible en fauteuil roulant, mais le conducteur lui indique qu'il y a déjà une poussette avec un enfant à l'emplacement réservé et qu'il n'y a plus de place pour elle.

Arrive enfin un bus dans lequel elle peut monter. Elle descend au centre ville.

Mr Grey se rend à l'arrêt de bus le plus proche de chez lui. Il ne peut pas lire le numéro de ligne affiché sur le bus et ne sait donc pas quelle est la direction des bus qui stoppent à l'arrêt. Aucun des conducteurs ne l'informe. Finalement, un autre usager qui attend à l'arrêt lui dit que le bus qui s'arrête est celui qui va au centre ville. M. Grey s'apprête à monter, mais le conducteur lui explique que son chien n'est pas autorisé à monter dans le bus. Il explique qu'il s'agit d'un chien d'aveugle, mais le conducteur persiste et refuse de laisser embarquer le chien. Mr. Grey en est réduit à prendre un taxi pour aller au centre ville.

Lorsque Mme Brown arrive au centre d'information, elle constate qu'il faut monter trois marches pour accéder à l'entrée du bâtiment et qu'elle ne peut pas entrer en fauteuil roulant. Un des employés du centre sortant par hasard à ce moment lui demande ce qu'elle veut. Elle lui explique qu'elle veut jeter un coup d'œil sur le centre, se renseigner sur les services qu'il propose et se procurer les formulaires de candidature. L'employé lui propose de la renseigner sur les services fournis et d'aller lui chercher les formulaires de candidature. Mme Brown dit qu'elle veut entrer et se renseigner elle-même. L'employé lui indique alors l'entrée située à l'arrière du bâtiment. Celle-ci est accessible mais nécessite de traverser avec difficulté une cour encombrée d'immondices, de sorte qu'il lui faut un certain temps pour atteindre l'entrée du bâtiment. Ensuite, elle sonne et doit attendre que quelqu'un vienne lui ouvrir la porte.

Mr Grey arrive devant les bâtiments qui abritent le centre d'information. Il entre mais ne trouve aucune signalisation qu'il puisse lire et il n'y a personne pour le renseigner. Il ne peut pas voir où se situe le centre d'information. Au bout d'un certain temps, une autre personne arrive et lui demande s'il a besoin d'aide. Elle le guide vers le centre d'information.

Mr Grey et Mme Brown se procurent tous les deux les formulaires de candidature pour les emplois qui les intéressent. Mr Grey demande s'il existe un formulaire imprimé en gros caractères mais la réponse est négative.

Il est indiqué sur les formulaires que ceux-ci doivent être déposés au centre d'information par les intéressés en personne avant la date de clôture des candidatures. Mr Grey et Mme Brown demandent tous les deux si, vu les circonstances, ils peuvent retourner le formulaire par la poste, mais essuient tous les deux un refus.

1. Quelles sont les barrières auxquelles se heurtent Mme Brown et Mr Grey dans cette étude de cas?
2. Que faire pour éliminer ces barrières?
3. Quels sont les articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en cause dans cette étude de cas?